

La seconde pension avait été fondée par noble Pierre de Pignières, en son testament du 3 janvier 1612 ; acte passé par M^e Mazet, notaire royal ; elle était de 12 livres. Pour cela on devait célébrer tous les samedis, et à perpétuité, une messe basse *de Beata, avec le Salve Regina* à la fin, ainsi qu'un *De Profundis* ; une messe de *Requiem*, chantée tous les ans à semblable jour ; puis pendant l'octave du saint Sacrement, il sera dit vêpres à perpétuité. La susdite pension de 12 livres sera payée par le marquis de Vicardel.

La troisième pension a été fondée par M. Louis Despré de Vuzelieure, le 30 octobre 1679, par acte passé par devant M^e Chapuis, notaire royal. Elle était de 11 livres et devait être payée par les héritiers de Jean Maillard, pour dire tous les samedis de l'année la prière du soir devant l'autel de la Vierge (11).

La quatrième pension à payer avait été créée par Pierre Légier, prêtre, en son testament du 22 janvier 1694, reçu par M^e Chapuis, notaire royal. Il y était fondé à perpétuité deux messes chaque semaine à l'autel de la Vierge, et qui devaient être dites le jeudi et le vendredi. Son héritière a été obligée de les payer sur les revenus d'une maison et d'un pré, situés l'un au bourg de Chazay et l'autre au territoire de cette paroisse. Mais la dite héritière abandonna cette maison et ce pré à M. Pierre Palay, pour lors curé, en 1694, par acte passé par M^e Chapuis. Le sieur Pierre

sable, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or. Livre d'or du Lyonnais, p. 138, et qui était possessionnée à Lissieu.

(11) Ce Jean Maillard était peut-être de la famille de Benoît Maillard, le savant bénédictin de Savigny, qui écrivit ses *Chroniques* de 1460 à 1506. Des Prés de Vuzelieure, famille du Nivernais, portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent*. (J. Boisseau.)